



PONTCARRÉ

www.mairiepontcarre.net

mairie de pontcarre



Suivez-nous sur Instagram : mairiedepontcarre



MAIRIE INFO FLASH - JANVIER 2026

***Tony SALVAGGIO, Maire de Pontcarré et le
Conseil Municipal
vous présentent leurs Meilleurs Vœux
pour cette nouvelle Année***



*Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal
vous invitent à la cérémonie des vœux qui se déroulera
le 30 janvier 2026 à partir de 19h30
à la salle des fêtes Norbert ALISE.*

Un cocktail clôturera cette soirée.

Aux seniors de 60 ans et +

N'oubliez pas ! vous avez **jusqu'au 15 janvier** pour vous inscrire en mairie pour l'après-midi du 20 janvier 2026 à 14h30 à la salle des fêtes.

Moment convivial avec au programme :

🎲 Jeux de société (vous pouvez apporter les vôtres !) et/ou échanges chaleureux

🥧 Partage de la traditionnelle galette des rois

On vous attend nombreux !

COLLECTE DES SAPINS

La collecte des sapins de Noël aura lieu le 15 janvier 2026 avec les encombrants.
MERCI DE NE PAS SORTIR VOS SAPINS AVANT LE 14 JANVIER 2025.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour les enfants nés en 2023 entrant en maternelle en septembre 2026, les inscriptions se dérouleront du 02 février au 17 avril 2026, au service scolaire de la Mairie.

Documents à fournir :

- Livret de famille ;
- Carnet de santé de l'enfant ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- 2 Photos d'identité de l'enfant ;
- En cas de divorce, photocopie du jugement.



Renseignements au 01 64 66 31 55



Le recensement se déroulera dans votre commune, Pontcarré,
du 15 janvier au 14 février 2026.



Recensement de la population 2026

www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programme de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentiel, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.



SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

le-recensement-et-moi.fr

Le recensement de la population est obligatoire et GRATUIT !
Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.



Recensement de la population 2026

www.le-recensement-et-moi.fr



Comment reconnaître mon agent recenseur ?



↓
Il dispose d'une carte tricolore
avec sa photo,
signée par votre maire



Sophie THOMAS

Karim SAKOUHI



Maureen DEMEE

Mathis GAUTIER



